

XVI^e ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

CITÉ DES CONGRES-NANTES | 29 & 30 JUIN 2023

EN PRÉSENTIEL ET EN DISTANCIEL

*Les 1000 premiers jours
mieux prévenir, mieux protéger*

*Ce qui se joue chez l'enfant
entre 0 et 3 ans.*

*Comment mieux soutenir la
parentalité à l'arrivée d'un enfant ?*

*Comment mieux accompagner
les tout-petits en danger ou
en risque de danger ?*

#mieux tenir compte de leurs besoins
spécifiques#mieux évaluer et prendre en
compte les ressources parentales et celles de
l'entourage#mieux penser le projet de vie des
tout-petits et leur parcours en protection de
l'enfance#mieux appréhender le délaissement
parental et les actions à mettre en œuvre,...



ORGANISÉES PAR L'ACTION SOCIALE
EN COLLABORATION AVEC L'ODAS
ET LES PARTENAIRES DU COMITÉ DE PILOTAGE (VOIR PAGE 2)



LE FIL ROUGE DES XVI^{ÈMES} ASSISES

Si la référence aux "1000 jours" dans le titre des Assises peut faire écho à la démarche de prévention universelle récemment mise en œuvre par le gouvernement, les Assises de la protection de l'enfance n'en sont pas issues. Elles porteront beaucoup plus spécifiquement sur les réponses à apporter aux tout-petits dans un contexte de protection de l'enfance, en amont de toutes mesures et au cours des mesures d'assistance éducative et de protection proprement dite dans les situations de danger ou de risque de danger. Les séances plénières et ateliers porteront : sur une meilleure connaissance des besoins des tout-petits et l'adaptation des interventions et mesures à leurs spécificités ; sur les modalités d'un soutien à la parentalité renforcé en amont et durant d'éventuelles mesures de protection, et sur la nécessité

d'un travail revisité avec les parents mais aussi leur entourage ; sur les fondements et contours d'une réflexion plus précoce et plus approfondie sur le projet de vie de l'enfant ; sur les modalités d'un délaissement parental reconnu plus précocement avec des réponses plus satisfaisantes pour la trajectoire et le devenir des enfants accompagnés. Comme chaque année, les échanges laisseront une grande place à la parole des anciens mineurs confiés en protection de l'enfance. Cette édition souhaite aussi initier une collaboration nouvelle avec les parents concernés par les questions traitées afin qu'ils puissent livrer leur point de vue et échanger avec les professionnels présents. Un atelier sera ainsi spécifiquement consacré à ce dialogue à construire, si délicat mais si nécessaire.

Public concerné : Tous les acteurs en protection de l'enfance accompagnant les tout-petits mais aussi les plus grands puisque la question du projet de vie des enfants entrés tôt dans le dispositif sera un des axes forts de ces Assises, **les acteurs de la Justice** à l'origine des mesures ou dans la mise en œuvre des mesures et **tous les acteurs de la prévention et du soutien à la parentalité**. Soit tout à la fois : ASE, PMI, service social, services de soutien aux familles, à la périnatalité, CAF, UAPED, pouponnières, placement familial, foyers, mecs, villages d'enfants, centres parentaux, services d'accompagnement en milieu ouvert, d'aide à domicile, parrainage, Camsp, Cmpp, hôpitaux, services de santé divers...

ORGANISÉES PAR L'ACTION SOCIALE

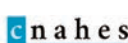
(ÉDITION - FORMATION - ÉVÉNEMENTS)



EN COLLABORATION AVEC



ET LES MEMBRES
DU COMITÉ DE PILOTAGE DES ASSISES



AVEC LE SOUTIEN DE



8h30

DÉBUT DE L'ACCUEIL - CAFÉ

10h00

MOTS DE BIENVENUE - PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Karine Senghor, directrice de L'Action Sociale, organisatrice de l'événement, **Didier Lesueur**, délégué général de l'Odas, **Christophe Robert**, rédacteur en chef du Journal des Acteurs Sociaux.

OUVERTURE : **Boris Cyrulnik**, éthologue, neuropsychiatre ⁽¹⁾.

SÉQUENCE 1

CE QUE L'ON SAIT SUR LES 1000 PREMIERS JOURS ET SUR L'ÉTAT DE NOS REPONSES

10h30

CE QUI SE JOUE ET SE NOUE DANS LES 1000 PREMIERS JOURS DE LA VIE D'UN ENFANT

■ **Ce que montrent les neurosciences concernant l'impact des 1000 premiers jours sur le développement physique, psychique, social de l'enfant.**

► **Pr Laurent Storme**, pédiatre au CHU de Lille, coordinateur du projet fédératif hospitalo-universitaire "1000 jours pour la santé".

■ **Souffrance psychique des parents et dysfonctionnements interactifs : comprendre les enjeux développementaux.**

► **Dr Lauriane Vulliez**, pédopsychiatre au CHU de Besançon, professeure des universités (Université de Franche-Comté).

■ **Les besoins et temporalités spécifiques des tout-petits en matière d'attachement et les enseignements à en tirer pour les pratiques.**

► **George M. Tarabulsky**, professeur titulaire à l'École de psychologie de l'Université de Laval au Québec et directeur scientifique du Centre de recherche universitaire sur les jeunes et les familles.

■ **Les effets des mesures de protection des tout-petits sur leur parcours et leur devenir.**

► **Dr Daniel Rousseau**, pédopsychiatre du Foyer Départemental de l'Enfance de Maine-et-Loire, à l'origine notamment de la recherche "Saint-Ex" (129 bébés placés suivis 29 ans), coordonnateur du programme Pegase.

Mise en perspective par nos grands témoins experts :

Philippe Fabry, chercheur, docteur en sciences de l'éducation, formateur, auteur du livre "De l'enfant placé à l'enfant confié" (éditions L'Harmattan 2021), et de "Prévenir le délaissement parental en protection de l'enfance". Et le **Dr Anne Raynaud**, psychiatre adultes-enfants spécialiste de la théorie de l'attachement, fondatrice des instituts de la parentalité.



Sous l'œil averti
du dessinateur
PAVO

(1) Intervention de M. Cyrulnik en distanciel en raison d'une contrainte d'agenda.
Les intervenants ont tous confirmé leur présence.

11h50

DES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE DE PLUS EN PLUS INQUIÉTANTS, DES RÉPONSES TOUJOURS INSUFFISANTES

- *Les éléments inquiétants du contexte sur les publics concernés et l'état des réponses sur le terrain*
- Synthèse des principaux rapports et études récents sur les publics concernés et les réponses apportées, proposée par l'Odas.

12h10

QUESTIONS DU PUBLIC AUX INTERVENANTS

- *Temps de questions (écrites) du public en présentiel et en distanciel aux intervenants présents. (Voir fonctionnalités de la plateforme digitale page 11).*

13h00

14h30

PAUSE DÉJEUNER

- *Visite du Off des Assises pour les participants physiquement présents et visite des espaces de partage, visionnage des événements en live par les participants à distance. (Voir aussi page 10).*

SÉQUENCE 2

14h30

CE QUE NOUS DISENT LES PRINCIPAUX CONCERNÉS

Protection des tout-petits, accompagnement des parents, accompagnements des enfants.

- **Le point de vue de parents concernés par le dispositif de protection de l'enfance**
 - **Parents participant à la recherche "Construire ensemble la politique parisienne de protection de l'enfance" (Copa75) coordonnée par Hélène Join-Lambert**, cheffe de projet à l'Université de Paris-Nanterre.
 - **Cyrille Rossant**, président fondateur d'Adikia, association rassemblant des parents d'enfants diagnostiqués comme victimes du Syndrome du Bébé Secoué (SBS).
- **Le point de vue d'anciens mineurs ayant connu un parcours en protection de l'enfance**
 - **Christian Haag**, auteur de "Le murmure des démons", dans lequel il explique ce qu'est l'abandonnisme, et les conséquences dans son parcours de cette terreur de l'abandon et d'un délaissement reconnu très tardivement.
 - **Soazig**, entrepreneure à l'origine d'une chocolaterie, mère de trois enfants, ayant connu un parcours à l'Aide sociale à l'enfance et à la Protection Judiciaire de la Jeunesse souhaitant partager son expérience.

Mise en perspective par nos grands témoins experts :
Philippe Fabry et le Dr Anne Raynaud.



SÉQUENCE 3

16h00

CEUX QUI PEUVENT NOUS INSPIRER À L'INTERNATIONAL

■ **L'engagement citoyen au service de la prévention précoce : ça roule en Belgique !**

► **Présentation du petit vélo jaune** : Association d'accompagnement de parents qui viennent d'avoir un enfant et qui se sentent seuls par des parents bénévoles qui ont connu aussi des difficultés. Le but est de créer un lien aidant et durable entre les familles. L'association travaille avec les hôpitaux, qui font la promotion de ce service auprès des jeunes parents.

■ **Mieux appréhender les négligences pour mieux évaluer les situations**

► **Carl Lacharité**, professeur titulaire au département de psychologie de l'Université du Québec à Trois-Rivières, Chercheur au CEIDEF – Centre d'études interdisciplinaires sur le développement de l'enfant et la famille, GRIN – Groupe de recherche et d'intervention auprès des enfants vulnérables et négligés, IUJD – Institut universitaire Jeunes en difficulté, pôle d'expertise et de recherche en santé et bien-être des hommes.

■ **Penser le projet de vie de l'enfant avec quelles approches et quels outils ?**

► **Geneviève Pagé**, professeure agrégée et chercheure à l'Université du Québec en Outaouais, directrice scientifique de l'Équipe de recherche sur le placement et l'adoption en protection de la jeunesse.

■ **Concilier placement et coopération solide avec les parents : une équation belge qui porte ses fruits**

► **L'exemple de la pouponnière (Saspe) de l'association "Notre abri" à Bruxelles** : une pouponnière qui n'est pas un "lieu d'attente" mais un lieu impliqué sur la construction du projet de vie de l'enfant et la mobilisation des parents dans la construction des perspectives et mesures souhaitables pour répondre aux besoins de l'enfant.

► **Jean-Vincent Couck**, directeur général de l'Asbl Notre abri et **Estelle Sohier**, directrice pédagogique du Saspe.

17h00

QUESTIONS DU PUBLIC AUX INTERVENANTS

■ **Temps de questions (écrites) du public en présentiel et en distanciel aux intervenants présents.** (Voir fonctionnalités de la plateforme digitale page 11).

17h50

CLÔTURE DE LA PREMIÈRE JOURNÉE PAR UN TEMPS MUSICAL

► En présence d'un(e) jeune musicien(ne) ayant participé à la démarche "Musique pour tous" dispositif mis en place par l'association "Saisis ton kairos" et la Philharmonie Provence Méditerranée avec le soutien de la Préfecture et du département des Bouches-du-Rhône, en partenariat avec l'Adepape 13*.

En pages suivantes la deuxième journée avec les ateliers et la dernière séance plénière ►►►

* En attente de confirmation. Les intervenants sans * ont confirmé leur présence.

SÉQUENCE 4

LES ATELIERS

**VENDREDI
30 JUIN 2023 MATIN**

09h00

**LES PRATIQUES ET QUESTIONNEMENTS À PARTAGER
POUR MIEUX REPONDRE AUX BESOINS DE PRÉVENTION
ET DE PROTECTION DES JEUNES ENFANTS**

5 ATELIERS AU CHOIX (VOIR DETAIL pages 8 et s.)

ATELIER 1

SOUTIEN À LA PARENTALITÉ PRÉCOCE
Comment investir utilement ?

ATELIER 2

SOUTIEN À DOMICILE
Comment lui donner tout son sens et son efficience ?

ATELIER 3

PLACEMENT DES BÉBÉS
Innover dans quelles directions ? Pour répondre à quels besoins ?

ATELIER 4

**DÉLAISSEMENT DES TOUTS-PETITS : quel soutien pour quel projet
de vie ?**

ATELIER 5

PARENTS ET AIDE SOCIALE À L'ENFANCE :
comment sortir des incompréhensions ?

12h30

14h30

PAUSE DÉJEUNER

■ Visite du Off des Assises pour les participants physiquement présents et visite des espaces de partage, visionnage des événements *en live* par les participants à distance. Voir page 10.



SÉANCE PLÉNIÈRE

VENDREDI
30 JUIN 2023 APRÈS-MIDI

SÉQUENCE 5

14h30

1000 RAISONS DE NE PAS BAISSER LES BRAS

■ *Le ressenti des grands témoins d'ateliers (binôme ancien mineur confié ou parent et professionnel étranger) sur les contributions et débats dans chaque atelier à partir de 5 questions.*



- ▶ Quels moments au cours de l'atelier les ont marqués le plus positivement et le plus négativement ?
- ▶ Quelles préoccupations du public les ont le plus interpellés ?
- ▶ Dans quelles dispositions ou quel état d'esprit leur a semblé l'auditoire ?
- ▶ En quoi ces constats ont-ils pu nourrir leur propre réflexion et leur regard sur notre système ?
- ▶ Qu'aimeraient-ils voir naître de leur atelier et plus largement des Assises ?

■ *Le tour des ateliers en dessins par le dessinateur Pavo.*

15h30

■ *Clôture : Charlotte Caubel, secrétaire d'Etat auprès de la première ministre chargée de l'enfance.*

▶ Réactions aux constats des grands témoins, suivies d'un état des lieux d'avancement de la démarche des 1000 premiers jours et d'une présentation de sa feuille de route pour la protection de l'enfance.

15h50

■ *Final "Nos jeunes ont du talent : présentation de jeunes artistes talentueux et des professionnels qui les ont encouragés à poursuivre leurs rêves.*

- ▶ **Sami Nouri**, créateur de haute-couture, auteur de "La machine à coudre : de l'Afghanistan en guerre aux défilés de haute couture".
- ▶ **Tom alias Skagen**, musicien, trompettiste et rappeur, bénévole à l'Adepape 13.
- ▶ **Un autre musicien** (en cours).

16h45

FIN DES ASSISES EN IMAGES ET MUSIQUE

En pages suivantes le détail des ateliers, le Off des Assises, les modalités d'inscription ►►►

SOUTIEN À LA PARENTALITÉ PRÉCOCE : comment investir utilement ?

Personne n'en doute : mieux vaut prévenir que guérir. Et le plus tôt possible comme le démontrent les neurosciences concernant le développement des bébés. C'est aussi ce à quoi invitent les chiffres de James Heckman, Prix Nobel d'économie américain, qui montrent qu'1 dollar investi en faveur de la petite enfance permettrait d'en économiser 7, dix ou vingt ans plus tard dans les prestations sociales et la lutte contre l'échec scolaire. La démarche engagée par le gouvernement autour des 1000 premiers jours entend y contribuer, mais pour véritablement changer la donne, les différents acteurs nationaux et locaux doivent accepter d'investir davantage dans les démarches de prévention précoce malgré les freins, et notamment celui de la difficile évaluation immédiate de leur impact.

ANIMATION : Marie-Agnès Féret, chargée d'études protection de l'enfance à l'Odas.

GRAND TÉMOINS :

- **Carl Lacharité**, professeur titulaire à l'Université du Québec à Trois-Rivières, Chercheur au Centre d'études interdisciplinaires sur le développement de l'enfant et la famille. Inventeur du concept de Maison de la Famille au Québec, ayant pour mission de promouvoir la famille en favorisant la prévention, l'éducation et l'entraide.
- **Laetitia Sauvage**, co-présidente de l'Adepape de la Réunion, chargée de mission à l'Observatoire de la parentalité de la Réunion.

ECHANGE ET PARTAGE D'EXPÉRIENCE ENTRE LE PUBLIC, LES GRANDS TÉMOINS ET INTERVENANTS À PARTIR DES CONTRIBUTIONS SUIVANTES

- 1 **L'entretien prénatal précoce (EPP) :** ou comment soutenir la parentalité dès l'anténatal (intérêt du travail de réseau, coordination des équipes medico-psycho-sociales, leviers et freins identifiés...).
- **Martine Blasquiz**, sage-femme, Conseillère Conjugale et Familiale, Coordinatrice Service PMI-Promotion Santé Adolescents Adultes de la Gironde.
- **Karine Le Bourgeois-Dehail**, pédiatre, Institut de la Parentalité.

- 2 **La Maison des 1000 jours d'Arras, mise en place par l'association "Ensemble pour l'éducation de la petite enfance" (Epepe) .** Un premier modèle qui organise, à des fins de prévention précoce et en s'appuyant fortement sur la pair-aidance, des ateliers parents-bébés sur des sujets variés: sommeil, motricité, développement cérébral des tout-petits permettant de répondre aux questionnements des parents et de renforcer le lien de confiance bébé-parent(s).
- **Nathalie Casso-Vicarini**, fondatrice de l'association "Ensemble pour l'éducation de la petite enfance" (Epepe).

- 3 **En Savoie, l'ADMR porte le dispositif Parent'aise, en partenariat avec le département, dans le cadre du plan de pauvreté : une intervention renforcée sur des situations 0-6 ans repérées par la PMI.** Une équipe pluridisciplinaire s'est créée : PMI, EJE, psychologue du département et TISF ADMR. Une fois la situation repérée, les TISF interviennent à J+2 à domicile et jusqu'à 8h par semaine. Un dispositif particulièrement adapté aux territoires de montagne où l'accès aux services sociaux est moins aisé qu'en ville.
- **Lysiane Urban**, responsable enfance et parentalité de l'ADMR Savoie.

SOUTIEN À DOMICILE : comment lui donner tout son sens et toute son efficience ?

Chacun le sait de nombreuses mesures de placement pourraient être évitées si le soutien à domicile des familles accompagnées dans le cadre de l'ASE était plus intensif et plus précoce. L'importance d'une intervention renforcée et rapide est particulièrement vraie dans les situations où les enfants concernés sont des bébés dont la réponse au besoin de sécurité est primordiale pour leur développement, dès la grossesse et durant ses trois premières années d'existence. Comment intervenir plus efficacement avec quelles approches ? Quels nouveaux outils explorer pour mieux évaluer les capacités et les compétences parentales et mieux adapter les interventions et mesures ?

ANIMATION : Catherine Claveau-Milanetto, formatrice, spécialiste de la protection de l'enfance et de l'évaluation dans le secteur médico-social.

GRANDS TÉMOINS :

- **George Tarabulsky**, professeur titulaire à l'École de psychologie de l'Université de Laval au Québec et directeur scientifique du Centre de recherche universitaire sur les jeunes et les familles (CRUJEF).
- **Un ancien jeune confié et/ou un parent concerné (en cours).**

ECHANGE ET PARTAGE D'EXPÉRIENCE ENTRE LE PUBLIC, LES GRANDS TÉMOINS ET INTERVENANTS À PARTIR DES CONTRIBUTIONS SUIVANTES

- 1 **La stratégie de rétroaction vidéo avec les parents utilisée au Québec.** Avec cette technique, les intervenants vont étudier les qualités d'interactions entre les parents et leurs enfants, mesurer le niveau de sécurité d'attachement et adapter leurs interventions.
- **George Tarabulsky**, professeur titulaire à l'École de psychologie de l'Université de Laval au Québec et directeur scientifique du CRUJEF.

- 2 **Le programme de Renforcement des familles (PRF) au service des tout-petits :** dans un objectif de protection des enfants, de prévention des risques de déstructuration familiale et de promotion des liens d'attachement sécurisants, l'association SOS Villages d'Enfants propose, grâce à son Programme de Renforcement des Familles (PRF), un soutien à la parentalité avec une double approche prévention / protection visant l'autonomisation progressive de la famille dans l'éducation des enfants. Exemple dans le Nord.
- **Un représentant de SOS Villages d'enfants (en cours).**

- 3 **Le dispositif de soutien des mères incarcérées avec leur bébé à la Maison d'arrêt des femmes des Baumettes.** La prison : un lieu de vie pas comme les autres pour des mères et leur bébé auprès desquels interviennent des TISF pour les aider dans leur rôle de mère, leur proposer des activités d'éveil et culturelles, et faire le lien avec la crèche à l'extérieur.
- **Anne Charpiot**, TISF et **Christine Faure**, directrice générale de l'association AMFD 13 (réseau FNAAFP/CSF).
- **Steve Thorau**, directeur Musique et Santé

PLACEMENT DES BÉBÉS : innover dans quelles directions, pour quels besoins ?

Même si le terme placement désigne la mesure, les premiers concernés espèrent, à raison, qu'on ne parle bientôt plus du tout d'enfants placés mais d'enfants confiés. Il reste encore du chemin pour que cette évolution indispensable de langage se traduise parfaitement dans la réalité de la mesure. Dans quelles directions innover pour que la mesure de placement quand elle doit être prise réponde au mieux aux besoins du tout-petit et s'inscrive dans une construction davantage pensée de son projet de vie ?

ANIMATION : Magali Fougère-Ricaud, magistrate, chargée de mission à l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance (ONPE).

GRANDS TÉMOINS :

► **Estelle Sohier**, directrice pédagogique de la pouponnière Notre abri (Saspe) à Bruxelles.

► **Un ancien jeune confié et/ou un parent concerné** (en cours).

ECHANGE ET PARTAGE D'EXPÉRIENCE ENTRE LE PUBLIC, LES GRANDS TÉMOINS ET INTERVENANTS À PARTIR DES CONTRIBUTIONS SUIVANTES

1 La Pouponnière Notre abri à Bruxelles. Une organisation très soucieuse de la continuité de la présence des adultes auprès de l'enfant et un travail intensif avec eux dans la construction des perspectives et mesures souhaitables pour répondre aux besoins de l'enfant.

► **Estelle Sohier**, directrice pédagogique de la pouponnière Notre abri (Saspe) à Bruxelles.

2 Quel accompagnement des assistants familiaux accueillant des tout-petits ? La démarche mise en place en Gironde pour permettre aux accueillants familiaux d'être mieux préparés et

accompagnés face aux besoins spécifiques des bébés.

► **Par un binôme assistant familial/professionnel.**

3 L'expérimentation Santé protégée : de nouvelles perspectives. Coordonner le parcours de santé des mineurs pris en charge au titre de la protection de l'enfance, améliorer leur santé globale en facilitant leur accès aux soins, leur suivi et sa coordination, structurer le suivi médical régulier autour d'un bilan de santé, de son actualisation annuelle et du suivi des préconisations. ... Intérêt de la démarche et freins à lever.

► **Dr Gaelle Pendeze**, médecin référent Protection de l'enfance au Département de Loire-atlantique.

► **Dr Nathalie Vabres**, pédiatre coordonnateur de l'Unité d'Accueil des Enfants en Danger du CHU de Nantes.

EN VIDEO : Présentation du programme Pegase par son initiateur le Dr Daniel Rousseau : Programme 2019-2024 avec 2500 enfants placés suivis de 0 à 7 ans, proposant un suivi standardisé et des soins psychiques précoces qui visent à prévenir les séquelles à long terme des maltraitances infantiles chez les très jeunes enfants protégés. Premiers retours des effets de Pegase sur l'évolution des enfants et la dynamique des équipes.

DÉLAISSEMENT DES TOUT-PETITS : quel soutien pour quel projet de vie ?

Malgré des évolutions législatives et jurisprudentielles importantes, il y a encore beaucoup trop de situations de délaissement parental non reconnues ou reconnues trop tardivement du fait souvent de leur complexité (parents en situation de handicap psychique par exemple), mais aussi du fait de la persistance dans nos approches d'une conception patrimoniale de la famille et d'une idéologie du retour assez ancrée dans les pratiques qui ne facilitent pas toujours les prises de décisions sur le statut de l'enfant. Comment mieux utiliser les textes juridiques, les nouveaux outils et dispositifs comme les Cessac, ou encore la participation des premiers concernés pour mieux garantir aux enfants délaissés un projet de vie adapté à leurs besoins, structurant et synonyme d'un avenir plus apaisé.

ANIMATION : Philippe Fabry, formateur, chercheur, docteur en sciences de l'éducation, auteur du livre "Prévenir le délaissement parental en protection de l'enfance".

GRANDS TÉMOINS :

► **Christian Haag**, auteur de "Le murmure des démons", ancien mineur confié en protection de l'enfance.

► **Geneviève Pagé**, professeure agrégée et chercheuse à l'Université du Québec en Outaouais, directrice scientifique de l'Équipe de recherche sur le placement et l'adoption en protection de la jeunesse.

ECHANGE ET PARTAGE D'EXPÉRIENCE ENTRE LE PUBLIC, LES GRANDS TÉMOINS ET INTERVENANTS À PARTIR DES CONTRIBUTIONS SUIVANTES

1 Contribution introductive : Les conséquences désastreuses des situations de délaissement parental reconnues tardivement.

► **Christian Haag**, auteur de "Le murmure des démons", ancien mineur confié en protection de l'enfance.

2 "Quels leviers juridiques et pratiques pour sortir de l'impasse : "De toute façon il y a des parents, donc il n'y a pas délaissement, donc on ne peut rien faire" ?

► **Bérangère Novel**, responsable enfance adoption au département de l'Ain.

3 La Cessac : de nouvelles perspectives pour de nombreux enfants confiés : à quelles conditions ? Exemple de Paris.

► **Solenne Donal**, juge des enfants membre de la Cessac.

► **Nathalie Lafargue**, cheffe du Bureau des Droits de l'Enfant de Paris.

PARENTS ET AIDE SOCIALE À L'ENFANCE : comment sortir des incompréhensions ?

Comment mieux reconnaître la place des parents, qu'ils soient mieux entendus, davantage respectés dans leurs droits au moment où leur lien avec l'enfant est essentiel ? Comment instaurer un dialogue constructif, quand c'est possible, dans l'intérêt de l'enfant ? Quels freins lever ? Quelles représentations réciproques questionner ? Quelles postures revisiter ? Sans nier la complexité des enjeux à l'oeuvre, cet atelier entend, par la présence de plusieurs parents invités à échanger avec les professionnels présents, contribuer à la construction d'un dialogue nouveau plus constructif dans le respect de chacune de leur place, au bénéfice des enfants concernés.

ANIMATION : Laurent Sochard, psychosociologue praticien-chercheur, spécialisé sur les approches participatives en protection de l'enfance. Il accompagne les départements et le secteur associatif lors de projets participatifs en travaillant à partir de la parole des personnes concernées.

GRANDS TÉMOINS :

► **Cyrille Rossant**, président fondateur d'Adikia, association rassemblant des parents d'enfants diagnostiqués comme victimes du Syndrome du Bébé Secoué (SBS).

► **Anne Raynaud**, psychiatre adultes-enfants spécialiste de la théorie de l'attachement, fondatrice des instituts de la parentalité, co-auteur d'un rapport interministériel sur le socle commun de compétences en matière de soutien à la parentalité.

► **Jean-Vincent Couck**, directeur général de l'Asbl Notre abri en Belgique.

IALOGUE ENTRE PARENTS CONTRIBUTEURS, GRANDS TÉMOINS ET PROFESSIONNELS DANS LE PUBLIC À PARTIR DES PRÉSENTATIONS SUIVANTES :

① **Présentation des constats et recommandations de la recherche-action "Construire ensemble la politique**

parisienne de protection de l'enfance" (Copa75) menée avec un groupe de parents et coordonnée par Hélène Join-Lambert, chercheuse à l'Université de Paris-Nanterre.

► **Des parents impliqués dans la recherche-action.**

② **Présentation de la démarche de l'Uriopps Hauts-de-France autour du recueil de la parole de l'enfant et des parents en protection de l'enfance.** Des ateliers créatifs autour du jeu, du culinaire ont été mis en place avec des parents accompagnés en milieu ouvert ou dans le cadre du placement de leur enfant pour bousculer les représentations, les postures et réinstaurer un dialogue et le pouvoir d'agir de tous.

► **Sandrine Dautigny**, responsable du secteur Enfance Jeunesse Famille de l'Uriopps Hauts-de-France.

③ **EN VIDEO :** La prise en compte de la conjugalité dans le travail avec les parents. L'exemple du travail de professionnels avec des couples de parents ou de futurs parents hébergés dans un centre parental "Aire de famille".

Le Off des Assises c'est quoi ?

Village des partenaires, causerie avec les intervenants, expos, ... curiosité et convivialité.

Durant les temps de pause méridienne ou après les séances de travail, le public, qu'il soit en présentiel ou en distanciel, est invité à profiter du Off des Assises : visite des stands physiques et virtuels

des partenaires et recueil de documents, découverte d'expositions artistiques ou de prestations musicales réalisées par des enfants, espace librairie, espace causerie avec les intervenants (uniquement pour le public présent), live sur notre chaîne YouTube avec des intervenants (pour le public à distance)...

À noter, parmi les nouveautés de cette édition, la présence de Pavo, dessinateur, fin connaisseur du secteur de la protection de l'enfance, auteur de la BD "La vie rêvée de Tara Kabé", qui proposera lors du Off une exposition spécialement conçue pour les Assises et une session de signature de ses albums.



LES FORMULES DES ASSISES

Présentiel / Distanciel, récurrence du lieu...
On vous (ré)explique tout

Présentiel ou distanciel ? ... c'est comme vous voulez ou pouvez

Depuis 2021, nous avons innové avec la mise en place d'une plateforme digitale des Assises qui a permis au public d'assister au choix en présentiel ou en distanciel aux Assises.

Cette formule hybride a été plébiscitée pour sa souplesse, son efficacité. Non seulement elle a permis aux territoires les plus éloignés et aux professionnels ne pouvant se déplacer, de participer à l'événement, mais en plus la qualité technique et fonctionnelle de la plateforme a été très appréciée des participants à distance.

L'accès à la plateforme digitale des Assises

L'accès à la plateforme est réservée aux inscrits aux Assises par année d'édition, qu'ils soient inscrits en distanciel ou en présentiel. Elle n'est ouverte que quelques jours avant le déroulement de l'événement pour se familiariser avec ses fonctionnalités, pendant l'événement pour le suivre en live si on est à distance, et après l'événement pour retrouver les vidéos en replay et l'ensemble des documents écrits ou vidéos en lien avec les Assises qui y sont proposés.

Chaque inscrit recevra par mail des indications détaillées pour y accéder individuellement avec un identifiant strictement personnel unique et contrôlé.

Les fonctionnalités de la plateforme digitale des Assises

Si vous êtes à distance, elle vous permettra :

- >> **d'assister en LIVE** à l'événement : séances plénières et ateliers.
- >> **de poser des questions** (écrites) aux intervenants en ateliers et en séance plénière.



Et que vous soyez à distance ou présents dans la salle à Nantes (smartphone en mains), elle vous permettra :

- >> **de répondre à des sondages en direct** sur les thématiques débattues.
- >> **d'accéder à beaucoup de contenu complémentaire vidéo ou PDF** proposés par les intervenants et nos partenaires en lien avec les débats, pendant l'événement et 10 mois après sa tenue. Ces contenus sont accessibles de manière très intuitive car classés par ateliers et par partenaires.
- >> **d'accéder au replay des séances plénières et de tous les ateliers durant 10 mois après l'événement.** Très pratique pour réécouter tel ou tel passage et surtout pour assister aux ateliers que vous n'aurez pas suivis sur le moment.

À Nantes ?...

Oui. Pourquoi ? Même si nous avons conscience que notre public apprécierait que les Assises soient à nouveau organisées aux quatre coins de France, pour des raisons d'aléas du contexte persistants (après le Covid, la guerre et ses conséquences tarifaires, les difficultés RH chez nos clients, ...) notre petite équipe est prudente et n'a pas souhaité pour 2023 se lancer dans la recherche et la découverte d'un nouveau lieu, de nouveaux prestataires, de nouveaux partenaires, qui sont des démarches exigeantes avec un fort potentiel d'inconnues. Nous avons donc choisi de renouveler notre présence à la Cité des Congrès de Nantes qui répond très bien à nos exigences logistiques et techniques. Mais nous commençons à préparer la reprise future du tour de France.

CONDITIONS D'INSCRIPTION - CGV

À lire impérativement par le participant et la personne chargée de l'inscription

I-INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET RIB

L'organisateur des Assises est la SARL L'Action Sociale.

Siège social : 13 boulevard Saint-Michel, 75 005 Paris.

Capital social : 91 469,41 euros

Numéro Siret : 420 743 346 000 25 RCS Paris

Code APE : 5 814 Z

N° TVA intracommunautaire : FR 90 420 743 346

Numéro d'agrément formation : 11753620475

Certificat Qualiopi : B02607 du 29/11/21

L'Action Sociale est un organisme de formation certifié Qualiopi et référencé Datadock



Relevé d'Identité Bancaire :

BNP PARIBAS		Relevé d'Identité Bancaire / IBAN		
L ACTION SOCIALE				
13 BOULEVARD SAINT MICHEL				
75005 PARIS				
IBAN ⁽¹⁾ :	FR76 3000 4027 9000 0100 9956 348			
BIC ⁽²⁾ :	BNPA FR PP XXX			
RIB ⁽³⁾ :	Code banque 30004	Code agence 02790	Numéro de compte 00010099563	Clé RIB 48
	Agence de domiciliation BNPPARB PARIS ST ANDRE (01841)			
(1) International Bank Account Number		(2) Bank Identifier Code		(3) Relevé d'Identité Bancaire

LIBELLER VOS CHEQUES A L'ORDRE DE L'ACTION SOCIALE

II - MONTANT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Tarif unitaire : 425 euros nets*par inscription.

Tarif réduit à partir de 5 inscriptions : 390 euros nets par inscription.

* Exonération de la TVA selon l'Article 261-4-4 a du Code général des impôts

Le tarif comprend (en présentiel ou en distanciel) :

- ▶ **2 jours complets** de formation (12 heures)
- ▶ **45 intervenants au total** dont les meilleurs experts y compris à l'international
- ▶ **L'accès au replay de toutes les séances plénières et aux 5 ateliers, ainsi qu'à toutes les ressources documentaires sur la plateforme digitale des Assises durant 10 mois suivant l'événement.**

Le tarif inclut aussi les 2 repas de déjeuner pour le public en présentiel. Et il inclut toute la gestion technique du live et des fonctionnalités de la plateforme digitale pour le public en distanciel.

Pourquoi un tarif unique pour 2 formules différentes ? Les deux formules représentent le même coût pour l'organisateur : le coût des repas du public en présentiel équivaut au coût des dispositifs techniques nécessaire au live des Assises (flux vidéos de grande ampleur, gestion technique ininterrompue pour l'accès au site et le bon fonctionnement en live, modération des questions à distance...). En outre le tarif unique pour les deux formules permet, en cas de nécessité et sous réserve de l'accord de l'organisateur, le basculement d'une formule de participation à une autre sans tracas administratif de part et d'autre.

Demande d'invitations : les organisateurs ne peuvent accorder aucune invitation ni individuelle ni institutionnelle ni partenariale, car le financement des Assises (au budget conséquent) repose uniquement sur les inscriptions des participants. La société organisatrice, entreprise privée, assumant seule les risques, et ne touchant par ailleurs aucune subvention ni aide publique.

►► **L'Action Sociale, entité juridique des Assises Nationales de la Protection de l'Enfance est agréé organisme de Formation - N° 11753620475, certifié Qualiopi et référencé Datadock. Les Assises sont inscrites dans son offre de formation professionnelle continue et sont donc éligibles à la prise en charge éventuelle par les OPCO (consultez votre OPCO).**

III - PROCESSUS D'INSCRIPTION



IMPORTANT

Le caractère chronophage des procédures liées à Chorus Pro ou à la prise en charge par certains OPCO, nous conduisent à renforcer nos exigences lors de la procédure d'inscription.

- **Aucune inscription incomplète ne pourra être prise en compte.**
 - **Tout bulletin d'inscription devra être intégralement rempli (à défaut il ne pourra être pris en compte) et validé par la personne habilitée à engager le financement de cette formation (voir infra).**
 - **N'oubliez pas de préciser la formule choisie distanciel ou présentiel. Pour le présentiel, veillez à ne pas oublier de préciser le numéro d'atelier.**
- Le bulletin d'inscription doit être renvoyé de préférence par mail à : assises@lejas.com ou par courrier à : L'Action Sociale, 13 boulevard Saint-Michel, 75 005 Paris. Le bulletin doit être accompagné du règlement des frais de participation par chèque ou virement à l'ordre de L'Action Sociale (par mail fournir copie du chèque ou du virement), ou, pour les administrations, d'une lettre valant commande.**

IV-PROCESSUS DE PAIEMENT

- **Pour les collectivités publiques : les informations relatives à la facturation via Chorus Pro (service fait) doivent nous être communiquées autant que possible en même temps que les bulletins d'inscription** ou à défaut dans les jours suivants sans relance de notre part. À défaut de la bonne réception de ces informations les inscriptions ne pourront être définitivement validées.
- **Pour les organismes privés ou associatifs et inscriptions personnelles :** le bulletin d'inscription devra être accompagné d'une preuve de paiement (copie du virement ou du chèque adressé par voie postale), sauf très grosses institutions inscrivant de nombreux collaborateurs chaque année et après accord de notre secrétariat.
- **En cas de prise en charge par votre OPCO** nous vous demandons de privilégier l'avance en notre faveur (c'est à dire le règlement par vos soins de l'inscription auprès de nous, et le remboursement de votre OPCO en votre direction).

À titre exceptionnel nous pouvons accepter le règlement direct par votre OPCO. Dans ce cas il faut le spécifier lors de l'inscription (voir ci-dessous) et veiller impérativement à ce que votre OPCO précise lors de son paiement **le numéro de notre facture** (ou à défaut le nom du stagiaire et le nom de votre institution) car ce n'est pas toujours le cas, ce qui engendre pour nos services de grandes difficultés pour identifier les paiements et des aller-retours chronophages entre nos **services respectifs**. Par sécurité il faut aussi nous communiquer **votre numéro d'adhérent à votre OPCO** car c'est souvent ce numéro qui apparaît dans les virements pour vous identifier. Nous consulter si besoin.

CAS PARTICULIER - ELUS

- La formation peut être prise en charge dans le cadre de notre partenariat avec Edile, organisme de formation des élus locaux agréé par décision du ministère de l'Intérieur du 24 juin 2014. Dans cette hypothèse votre bon de commande doit être libellé à l'attention d'Edile SAS : Saint-Martin de Fresnay, 14 170 L'Oudon, et adressé par mail au secrétariat des Assises : assises@lejas.com.

Pour tout renseignement concernant l'inscription d'élus contactez-nous : 01 53 10 24 10

V - CHAQUE INSCRIPTION SERA CONFIRMEE PAR MAIL AU SIGNATAIRE DE L'INSCRIPTION ET AU PARTICIPANT

À réception du bulletin d'inscription **INTEGRALEMENT** rempli et du règlement (pour les associations et structures de droit privé) ou de la lettre de commande (pour les collectivités publiques et très grosses institutions dans les conditions précisées en page 13) le participant et son service en charge de l'inscription recevront une confirmation d'inscription.

VI - CODES D'ACCÈS À LA PLATEFORME DIGITALE

► Dans la quinzaine précédent l'événement les participants en distanciel et en présentiel recevront leurs identifiants strictement personnels d'accès à la plateforme digitale des Assises pour se connecter le jour de l'événement et après.

IMPORTANT : c'est un identifiant nominatif et personnel différent pour chaque personne qui sera adressé à chaque inscrit, donc valable pour une seule personne, attaché à un nom et valable sur une seule adresse IP. En cas de fraude, décelable par notre système, les inscriptions de l'institution ne seront plus admises aux futures Assises de la protection de l'enfance et aux formations de l'Ecole de la Protection de l'Enfance.

Le visionnage en groupe est interdit sauf inscription de chaque personne concernée effectuée et payée (nous consulter en cas de gros groupes).

Le respect de ces règles est impératif car il en va de la pérennité des activités proposées par l'Action Sociale.

VII - EN CE QUI CONCERNE LES ATELIERS

► **Pour l'inscription en présentiel :** choisissez 1 atelier sur les 5 proposés pour y assister. Par la suite vous pourrez visionner en replay pendant 10 mois les autres ateliers auxquels vous n'avez pas participé sur la plateforme des Assises dédiée au digital qui proposera d'ailleurs d'autres contenus mis à disposition.

► **Pour l'inscription en distanciel :** vous n'avez pas besoin de choisir d'ateliers. Vous pourrez visionner avec votre identifiant les ateliers de votre choix en live sur la plateforme digitale des Assises qui proposera d'ailleurs d'autres contenus mis à disposition.

VIII - À L'ISSUE DE L'EVENEMENT

► Les services en charge de l'inscription verront déposée sur Chorus Pro une facture à payer si ils appartiennent à une collectivité, ou dans les autres cas, ils recevront une facture acquittée si les inscriptions ont bien été réglées ou non acquittée si ce n'est pas le cas. Les dits services recevront aussi que les attestations de présence (présentiel) ou certificats de réalisation (distanciel).

IX - CHANGEMENT DE FORMULES OU DEMANDES D'ANNULATION

ATTENTION : Aucun changement de formule ni aucune annulation ne sera prise par téléphone. Toutes demandes devront être faites par écrit par mail : assises@lejas.com

► Les participants pourront changer de formule de participation sans motif **jusqu'au 26 mai 2023 minuit** sous réserve des places encore disponibles. Nous consulter.

► **Au-delà du 26 mai 2023 minuit**, le changement de formule du présentiel vers le distanciel sera impossible, sauf s'il est imposé par l'organisateur ou les autorités publiques en raison d'un problème sanitaire ou d'ordre public. Dans ce cas vous ne pourrez pas annuler votre inscription, au motif qu'elle ne vous convient pas, et les frais d'inscription resteront dus. Le changement de formule du distanciel vers le présentiel est possible au-delà du 26 mai 2023 sous réserve de la place disponible sur demande écrite auprès de l'organisateur.

► **Quel que soit le motif, au-delà du 26 mai 2023 minuit**, l'annulation de l'inscription (y compris pour motif médical sauf extrême gravité) sera impossible et les frais d'inscription resteront dus puisque l'événement sera toujours disponible en replay à distance durant 10 mois sur la plateforme digitale des Assises.

► En cas d'impossibilité d'organiser les Assises pour cas de force majeure ou raisons sanitaires, même en distanciel (fermeture administrative, interdictions ou restrictions telles qu'elles empêchent même l'organisation en distanciel), les Assises seront reportées et les inscriptions enregistrées automatiquement reportées sur les nouvelles dates. Une fois communiquées ces nouvelles dates, les inscrits pourront confirmer ou non leurs inscriptions, ou modifier les participants.

X - AUTRES CONDITIONS GENERALES DE VENTE - DROIT A L'IMAGE

► En faisant le choix de s'inscrire aux Assises Nationales de la protection de l'enfance, le participant accepte sans contrepartie, d'être filmé ou photographié durant l'événement, dans l'enceinte de l'événement ou aux abords immédiats s'il l'est dans le cadre des Assises (file d'attente, déjeuner extérieur...) et il accepte que son image filmée ou photographiée apparaisse sur les outils numériques, internet, ou imprimés par l'Action Sociale en lien avec les Assises, dès lors que les images utilisées ne portent pas atteinte à son intégrité ou à sa moralité.

IMPORTANT
Les Assises sont un lieu de formation, de partage de connaissances et de rencontre qui se doit d'être studieux, serein, agréable et respectueux de tous. Les personnes souhaitant s'inscrire s'engagent à respecter cette vocation des Assises et le bon déroulement du programme dans un climat respectueux des autres participants, des intervenants, des organisateurs et du lieu d'accueil.

Le participant et son organisation s'engagent aussi à respecter scrupuleusement les règles relatives au distanciel (point VI des CGV).

En cas de non respect de ces obligations, l'organisateur se réserve le droit d'interdire aux contrevenants l'accès immédiat et futur aux Assises et de prendre toute autre mesure légale qui s'imposerait.

CGV
En remplissant ce bulletin d'inscription ou en donnant son accord pour participer aux Assises, le participant reconnaît avoir lu et accepté les conditions d'inscription (CGV) et en particulier les articles VI, IX, X.

Bulletin à remettre dès que possible à votre service DRH-Formation OU à la personne habilitée à engager le financement de cette formation.

Renvoyez ce bulletin intégralement rempli (à défaut l'inscription ne pourra être prise en compte) par mail à : **assises@lejas.com**
Ou par courrier à :
L'Action Sociale - 13 boulevard Saint-Michel, 75 005 Paris

TARIF UNIQUE
EN PRESENTIEL ET DISTANCIEL
Normal : 425 € nets l'inscription
Dégressif : 390 € nets l'inscription à partir de 5 inscriptions et plus.

IMPORTANT : Nous attirons votre attention sur les difficultés que nous rencontrons pour récupérer les bons de commande des administrations qui nous parviennent souvent plusieurs semaines après le service fait, et après de trop nombreuses relances de notre équipe. Nous vous remercions par avance d'être plus attentifs à ce point ou de le faire remonter aux services concernés.

1

PARTICIPANT : ☐ M. ☐ Mme (SVP écrire très lisiblement, notamment le nom et le mail en CAPITALES)

Nom et prénom :

Organisme :

Service : Fonction :

Téléphone Portable :

Mail pro :

Mail perso en plus si vous pensez recevoir ainsi plus aisément nos infos :

Le partage de votre adresse mail perso nous assure de la bonne réception des infos liées à votre venue aux Assises ET à votre connexion à la plateforme digitale parfois bloquées par les pare-feu ou dirigées en spams. Celle-ci sera utilisée uniquement pour l'événement et aucune communication publicitaire.

VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER AUX ASSISES :
MERCI DE BIEN PRÉCISER VOTRE CHOIX. A DEFAUT VOTRE INSCRIPTION NE SERA PAS PRISE EN COMPTE.

☐ **EN PRÉSENTIEL** (À LA CITE DES CONGRES DE NANTES)
À quel atelier souhaitez-vous assister sur place ?
ATELIER N°.....
Les autres ateliers seront accessibles par la suite en replay avec vos identifiants à notre plateforme digitale.

OU

☐ **EN DISTANCIEL** (SUR LA PLATEFORME DES ASSISES DEDIEE)
Si distanciel : l'atelier n'a pas besoin d'être choisi à l'avance.
Vous aurez accès à tous les ateliers en live et en replay avec l'identifiant personnel (différent pour chaque participant) qui vous sera adressé 15 jours avant les Assises.

2

PERSONNE CHARGÉE DU SUIVI DE L'INSCRIPTION (NOM / PRÉNOM)

Téléphone : E-mail :

AVEZ-VOUS BESOIN D'UNE CONVENTION DE FORMATION ? : ☐ OUI ☐ NON

3

ADRESSE DE FACTURATION :

Organisme:

Service :

Adresse:

Code postal/ville :

4

MODE DE REGLEMENT

> Structures associatives, privées ou inscriptions personnelles (voir aussi CGV) :

☐ Chèque lors de l'inscription (fournir copie du chèque avec ce bulletin)

☐ Virement lors de l'inscription (fournir preuve de virement avec ce bulletin)

À titre Exceptionnel*:

☐ Règlement direct de l'inscription par votre OPCO : préciser l'OPCO et votre no d'adhérent OPCO :

(* Même si nous acceptons ce règlement direct par votre OPCO, dans le contexte actuel nous serions sensibles à ce que vous privilégiez plutôt le paiement par vos soins de l'inscription et que vous demandiez le remboursement à votre OPCO, plutôt que de confier le soin à votre OPCO de nous régler ultérieurement avec souvent des difficultés d'identification des paiements et aller-retours chronophages entre nos services).

> Collectivités publiques :

☐ Virement ou mandat administratif (service fait) uniquement pour les collectivités publiques

Facture à déposer sur chorus pro ? ☐ OUI ☐ NON Si oui merci de préciser ci-dessous :

SIRET : CODE SE (Service exécutant) :

Numéro d'engagement Et/ou Numéro de Bon de Commande :

INFORMATIONS PRATIQUES

DATES ET HORAIRES DES ASSISES

Les XVI^e Assises Nationales de la Protection de l'Enfance auront lieu les jeudi 29 et vendredi 30 juin 2023 à la Cité Internationale des Congrès de Nantes. Elles sont proposées en présentiel (formule la plus complète et agréable que nous vous invitons à privilégier) et en distanciel en live pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer via notre plateforme digitale dédiée aux Assises accessible avec des codes d'accès personnels sur ordinateur ou smartphone.



HORAIRES DES ASSISES

ATTENTION > FORMAT LONG : 2 JOURS COMPLETS

Judi 29 juin : ► Démarrage des travaux : 10h00
(Arrivée conseillée 45 minutes avant - accueil ouvert dès 8h30).
► Fin des travaux : 18h00

Vendredi 30 juin : ► Démarrage des travaux : 9h00
► Fin des Assises : 17h00

LIEU DES ASSISES

Les Assises ont lieu au cœur de Nantes dans un cadre chaleureux et extrêmement confortable : à la Cité Internationale des Congrès : 5 rue de Valmy, Nantes. Cette année les séances plénières se dérouleront dans le Grand Auditorium de 2000 places.

ACCÈS

Située en centre-ville, face à la gare TGV (sortie Sud à 5 minutes à pied- traverser l'Erdre).

Parking 450 places de parking sur site.

Tramway : ligne 1 – station « Duchesse Anne – Château des Ducs de Bretagne », à une station de la gare TGV (sortie Nord).

Busway : ligne 4 – arrêt « Cité Internationale des Congrès ».



Légende / Key:

- Parkings / Carparks
 - Navette aéroport / Airport shuttle service
 - Autoroute / Motorway
 - Tramway / busway
 - Ligne 4
- La Cité
Nantes Events Center

HÉBERGEMENT

Même si la ville de Nantes propose une importante offre d'hébergement, nous attirons votre attention sur l'importance de réserver votre chambre d'hôtel dès que possible, en raison de la période très chargée sur le plan touristique durant laquelle ont lieu les Assises.

RENSEIGNEMENTS :

<https://www.levoyageanantes.fr/sorganiser/ou-dormir/>

Pensez également à Airbnb. Beaucoup de logements sur Nantes y sont proposés et le site fournit une facture pour votre remboursement.

RENSEIGNEMENTS :

Tél. : 01 53 10 24 10 (Maria LILLO ou Loane DUFRESNOY)

Mail : assises@lejas.com

Web : www.assisesprotectionenfance.fr